

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **20 décembre 2017**

Délibération n° 2017-2439

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Collèges - Dotation de fonctionnement et forfait d'externat 2018 - Dotations complémentaires

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : samedi 16 décembre 2017

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : jeudi 21 décembre 2017

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Mme Dognin-Sauze, M. Colin, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Barret, Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Broliquier, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mme Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, M. Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Gomez, Gouverneyre, Guiland, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Petit, Mmes Peytavin, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sécheresse, Mme Servien, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à M. Longueval), Galliano (pouvoir à Mme Glatard), Mme Cardona (pouvoir à Mme Poulain), MM. Pouzol (pouvoir à M. Suchet), Bernard (pouvoir à Mme Laurent), Mmes Balas (pouvoir à M. Barret), Basdereff (pouvoir à M. Petit), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Berra (pouvoir à M. Blache), Brugnera (pouvoir à Mme David), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à Mme Bouzerda), MM. Butin (pouvoir à M. Coulon), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Crespy (pouvoir à Mme Gardon-Chemain), MM. Devinaz (pouvoir à Mme Gandolfi), Fenech (pouvoir à Mme de Lavernée), Forissier (pouvoir à M. Cochet), Fromain (pouvoir à Mme Corsale), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Guillemot (pouvoir à Mme Jannot), MM. Guimet (pouvoir à M. Grivel), Hamelin (pouvoir à M. Guiland), Mmes Le Franc (pouvoir à M. Berthilier), Lecerf (pouvoir à M. Gomez), M. Odo (pouvoir à M. Moroge), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Gachet), Piantoni (pouvoir à Mme Michonneau), Picard (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Piegay (pouvoir à M. Moretton), Rantonnet (pouvoir à Mme Fautra), Rudigoz (pouvoir à Mme Panassier), Mme Runel (pouvoir à Mme Peillon), M. Sannino (pouvoir à M. Blachier), Mme Sarselli (pouvoir à M. Vincendet), MM. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Vergiat (pouvoir à M. David), Mme Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : MM. Charles, Calvel, Aggoun, Boudot, Bravo, Casola, Genin, Mme Ghemri, M. Passi, Mme Tifra.

Conseil du 20 décembre 2017**Délibération n° 2017-2439**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges - Dotation de fonctionnement et forfait d'externat 2018 - Dotations complémentaires**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 novembre 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Dotations de fonctionnement et forfait d'externat 2018

Par délibération n° 2017-2193 du 18 septembre 2017 la Métropole de Lyon a validé les montants de dotations de fonctionnement à verser aux collèges publics et du forfait d'externat, part "matériel", aux collèges privés sous contrat d'association avec l'État pour l'année 2018. Ces dotations sont versées sous forme d'acompte de l'ordre de 30 % en fin d'année civile puis d'un solde au cours de l'année suivante.

Afin d'optimiser le processus de versement et de permettre aux collèges de disposer, de façon anticipée, d'une trésorerie plus importante de nature à faciliter le règlement des premières dépenses sans s'exposer au paiement d'intérêts moratoires, il est proposé de payer aux collèges la dotation de fonctionnement et le forfait d'externat, part "matériel", sous forme d'un versement unique.

Cette démarche s'inscrit également dans le cadre de simplification de nos procédures administratives.

II - Dotations complémentaires

En sus de la dotation annuelle, des dotations complémentaires peuvent être versées aux collèges pour des dépenses qu'ils ne peuvent pas financer. Pour chaque demande, la situation financière globale du collège est examinée, notamment son niveau de réserves disponibles (fonds de roulement).

a) - Ouverture de deux nouveaux collèges

Compte tenu de l'ouverture de 2 établissements au 1er septembre 2017 et des besoins estimés au terme d'une analyse effectuée conjointement avec les services du Rectorat, le Conseil métropolitain a attribué une dotation complémentaire de 33 000 € au collège Simone Lagrange à Villeurbanne et de 35 000 € au collège Alice-Guy à Lyon 8° (délibération n° 2017-2193 susvisée).

Au regard des premières dépenses effectuées par les collèges, il convient de prendre en charge des besoins supplémentaires non budgétés initialement ou insuffisamment budgétés. Il est donc proposé de verser une dotation complémentaire de 5 500 € au collège Simone Lagrange pour l'achat de documents pour le centre de documentation et d'information (CDI) et une dotation complémentaire de 6 000 € au collège Alice Guy pour des transports vers les sites sportifs.

b) - Collège Victor Schoelcher à Lyon 9°

Pour assainir les comptes de l'établissement, un accompagnement à la gestion a été mis en place par les services du rectorat. Parmi les actions menées, le collège a procédé à la résiliation de contrats léonins de location de copieurs, dont les coûts ont impacté négativement les ressources de l'établissement. À ce jour la dégradation financière est endiguée mais le fonds de roulement demeure négatif.

Il est proposé de verser une dotation complémentaire de 14 400 € au collège pour consolider le fonds de roulement et permettre à l'établissement de souscrire de nouveaux contrats aux conditions financières plus avantageuses et d'assurer les dépenses afférentes ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'un versement unique de la dotation de fonctionnement des collèges publics et du forfait d'externat, part "matériel", des collèges privés sous contrat d'association avec l'Etat.

2° - Décide d'attribuer une dotation complémentaire de 5 500 € au collège Simone Lagrange à Villeurbanne et de 6 000 € au collège Alice Guy à Lyon 8°, pour leur permettre d'assurer les dépenses liés aux besoins exprimés dans le cadre de leur ouverture le 1er septembre 2017, ainsi qu'une dotation complémentaire de 14 400 € au collège Victor Schoelcher à Lyon 9° pour assurer les dépenses de reprographie.

3° - Les dépenses de fonctionnement liées aux acomptes seront imputées sur les crédits inscrits budget principal - exercices 2017 et suivants - comptes 655111 et 655112 - fonction 221 - opérations n° 0P34O4892A n° 0P34O5440A et n° 0P34O4892A.

4° - Les dépenses de fonctionnement liées aux dotations complémentaires seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 655111 - fonction 221 - opération n° 0P34O3330A pour un montant de 25 900 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 décembre 2017.